



# Modes de financement



## Le CPF pour financer votre permis B

Pour vous permettre de mener à bien ce projet, utilisez vos droits du compte personnel de formation dès maintenant pour le préparer, sous réserve de satisfaire aux conditions d'utilisation.

Attention, les permis B1 et BE ne sont pas concernés.

Rendez-vous sur votre espace CPF !

### Qui est concerné ?

Tout salarié ou demandeur d'emploi ayant acquis des heures au titre du compte personnel de formation (CPF), et souhaitant mener à bien un projet professionnel, ou une sécurisation professionnelle.

### Les conditions d'inscription

- Cette formation "permis de conduire B" doit s'inscrire dans une démarche de projet professionnel et participer à la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une annulation ou invalidation de votre permis de conduire

L'école de conduite **ECF Le Doron** est éligible au CPF car nous :

- avons procédé à la déclaration d'activité prévue par le code du travail
- respectons les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation
- sommes inscrit par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence.

### Aide de la REGION,

Une aide de la région Auvergne Rhône Alpes est accordé si les conditions suivantes sont remplies :

- Avoir 18 ans
- Habiter en AURA
- Prendre des cours de conduite dans une Auto école d'AURA pour passer son permis B



### Permis à 1€ / jour

Financez votre projet de formation avec un taux 0% à hauteur de 30€/mois. Prendre contact avec votre banque pour plus de précision.

**Aide Pôle Emploi :** Aide accordé en fonction du devis. Sur dossier, se renseigner auprès de votre conseillé.



Voir conditions sur site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>